

CAC-45 Montargois

Compte-rendu de la réunion du 27/06/2012 à 20 heures à Chalette sur Loing (Maison des Associations)

Étaient présents : Nicole B, Nicole M, Claudine P, René P et Philippe L.

1/ Suite au courrier adressé aux candidats aux élections législatives, il est fait état des réponses reçues par le CAC-45.

Les candidats du PS n'ont pas répondu à ce courrier. Philippe a adressé un mail à Jalila Gaboret, candidate de la circonscription de Montargis présente au second tour, mais n'a pas obtenu de réponse non plus. Lors d'une réunion publique à Chatillon-Coligny, elle a été interpellée à propos de la dette publique. Elle s'est alors déclarée favorable à la renégociation de la dette.

2/ Des habitants de Villemandeur nous informent que le conseil municipal est sur le point de voter la délibération proposée par le CAC-45. Le texte subirait toutefois quelques modifications.

3/ Les personnes présentes soumettent l'idée d'envoyer une lettre au Président de l'Assemblée Nationale très récemment élu, Claude Bartolone. Celui-ci est Président de l'association « acteurs publics contre les emprunts toxiques » et est en première ligne dans ce combat. Il occupe une position où il peut exercer une grande influence.

4/ Une commune de l'Isère (Sassenage) a décidé de ne plus payer les intérêts de ses emprunts dits toxiques. Elle est soutenue dans sa démarche par la Chambre régionale des Comptes.

Voir l'information ici :

<http://www.cbanque.com/actu/30709/emprunts-toxiques-une-mairie-en-isere-encouragee-a-ne-pas-rembourser-dexia>

5/ Les personnes de Villemandeur nous informent que leur municipalité, très touchée par les emprunts toxiques, renégocie sa dette auprès de Dexia tous les 18 mois. Cette renégociation porte sur la durée de remboursement.

6/ Une question quant au devenir de Dexia est posée. Qui gère cette banque ? Est-ce un mandataire judiciaire ? Nous poserons la question au CAC-National.

7/ Un rendez-vous devait être pris par des membres du CAC auprès du CHAM (Centre Hospitalier de l'Agglomération de Montargis) à propos des emprunts toxiques. Quelle suite a-t-elle été donnée ?

8/ La liste des collectivités locales touchées par les emprunts toxiques publiée sur le site de Libération n'étant pas exhaustive, la question se pose à propos de l'Agglomération de Montargis. Il est décidé de se renseigner auprès de la municipalité de Chalette sur Loing. Un élu chalettois siège obligatoirement à la commission finance de l'Agglo et pourrait nous renseigner. Il faudrait savoir lequel [c'est le maire de Chalette, Franck Demaumont qui siège ; son suppléant est Eric Pépin].

9/ L'idée d'un projet de monnaie locale est discutée. Les buts et le fonctionnement d'une telle monnaie sont abordés.

Il n'a pas été fixé de date pour la prochaine réunion, car l'agenda dépend de l'actualité et des actions entreprises par le CAC à un niveau supérieur (national et/ou départemental).

La séance est levée à 22 heures.